



Expertise Comptable
Audit & Conseil

Associés
Commissaires aux comptes

Michel MARTIN
Bruno ROUILLE
Estelle COLLET
Pascal VALTON
Jean-Marc LÉCONTE
Florence ANDRÉ
Vincent COCUELLE
Valentin DOLIGÉ
Thibaut CLOSSET
Yveric FOUJ
Anne-Laure BRUN
Caroline MASSON
Rudy ROUSSEAU
Nicolas BAVANT
Thomas VATINEL
Sonia AUBERT-SEYRES
Aurélié PINSARD

2, avenue de Paris
45056 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 77 76 75
orcom@orcom.fr

2, rue Edouard Branly
CS 50015
45125 Villemandeur
Tél : 02 38 95 03 10
orcomvillemandeur@orcom.fr

31, rue du Faubourg Saint-Germain
45600 Sully-sur-Loire
Tél : 02 38 36 46 03
orcomsully@orcom.fr

Parc des Propylées
7, allée des Atlantes
CS 60276
28008 Chartres Cedex
Tél : 02 37 26 28 28
orcomchartres@orcom.fr

8, rue des Granges Galand
BP. 10329
37553 Saint-Avertin Cedex
Tél : 02 47 71 20 20
orcomtours@orcom.fr

1, avenue de la Butte
CS 13302
41033 Blois Cedex
Tél : 02 54 43 75 57
orcomblois@orcom.fr

ORCOM AUDIT

Société de Commissaires
aux Comptes membre de la
Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de
Versailles et du Centre

S.A.S AU CAPITAL DE 850.000 €
RCS ORLÉANS 323 479 741

Orléans, le 19 avril 2024

Monsieur le Président
FRANCE ACTIVE CENTRE VAL DE LOIRE
6 ter rue de l'Abbé Pasty
45400 FLEURY LES AUBRAIS

OA/BRO
RPR

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli les rapports que nous avons établis en notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORCOM AUDIT

Bruno ROUILLE

Associé

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

***FRANCE ACTIVE CENTRE
VAL DE LOIRE***

31/12/2023

..*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

FRANCE ACTIVE CENTRE VAL DE LOIRE

Association

**Siège social : 6 TER RUE DE L'ABBE PASTY
45400 FLEURY LES AUBRAIS**

SIREN : 450401062

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES COMPTES ANNUELS***Exercice clos au 31/12/2023*

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FRANCE ACTIVE CENTRE VAL DE LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FRANCE ACTIVE CENTRE VAL DE LOIRE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations, les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association France Active Centre Val de Loire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 19 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT,



Bruno ROUILLÉ
Associé

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	4 176	4 176		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	45 637	42 622	3 015	5 389
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	168		168	168	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 246 733		4 246 733	4 503 879	
TOTAL (I)	4 296 714	46 798	4 249 916	4 509 435	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 342		92 342	52 357
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	240 830		240 830	240 850	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	574 638		574 638	600 656	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	163		163	414
	TOTAL (II)	907 973		907 973	894 277
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	5 204 687	46 798	5 157 889	5 403 712	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			4 246 733	4 503 879	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	59 000	59 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	4 418 683	4 706 743
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	271 484	297 765	
Excédent ou déficit de l'exercice	24 050	(26 280)	
	Total des fonds propres (situation nette)	4 773 217	5 037 227
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		5 000
	Total des autres fonds propres		5 000
	Total des fonds propres	4 773 217	5 042 227
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	70 000	60 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	70 000	60 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	45 592	31 967
	Total des provisions	45 592	31 967
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	290	939
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 319	31 176
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	77 717	82 880
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	152 103	147 874	
Produits constatés d'avance	6 650	6 650	
	Total des dettes	269 080	269 519
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 157 889	5 403 712
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	24 049,52	(26 280,44)
(1)	Dont à moins d'un an	269 080	269 519
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	290	939

Compte de Résultat ¹²

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	136 619	141 195
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	683 470	625 074
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 005	24 495
Utilisations des fonds dédiés	60 000	33 996	
Autres produits	58	2	
	Total des produits d'exploitation	883 152	824 762
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	224 010	185 773
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	24 326	23 569
	Salaires et traitements	429 930	424 002
	Charges sociales	145 926	133 915
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 873	4 293
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	70 000	60 000
Autres charges		24	
	Total des charges d'exploitation	898 065	831 576
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(14 913)	(6 814)

Compte de Résultat ²²

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 913)	(6 814)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	2	150
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	61 265	3 663
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		61 267	3 813
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		61 267	3 813
RESULTAT COURANT avant impôts		46 354	(3 001)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	14 540	21 741
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 000	5 000
	Total des produits exceptionnels		19 540
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	22 110	41 839
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 625	8 182
Total des charges exceptionnelles		35 735	50 021
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(16 195)	(23 280)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		6 110	
TOTAL DES PRODUITS		963 959	855 316
TOTAL DES CHARGES		939 910	881 597
EXCEDENT ou DEFICIT		24 050	(26 280)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		17 446	20 590
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		17 446	20 590
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		17 446	20 590
TOTAL		17 446	20 590

Annexe libre

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 403 712** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **963 959** euros et un total **charges** de **939 910** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **24 050** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2023** ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements principaux de l'exercice

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2023.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant

Annexe libre

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le matériel informatique est amorti sur 3 ans et le mobilier sur 5 ans.

1) Contrats d'apports associatifs :

Les immobilisations financières sont constituées des contrats d'apports signés par France Active Centre Val de Loire.

Ces contrats ont pour objet de mettre des ressources à disposition des associations bénéficiaires, pour favoriser leurs actions et soutenir leurs projets de développement.

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée concernant les contrats d'apport signés avec les associations suivantes:

Bénéficiaire	Solde en provision
CAP vert	5 000
LA LONGERE	4 000
RESOUDRE	19 650
Construir'éco	20 000
IFRIA	30 000
MOBILITE 41	5 400
ECLAIR AUX SERCIVES	16 000
THEATRES DES MINUITS	13 333
CNCP	20 000
RESPIRE	18 000

Annexe libre

RESPIRE	6 000
BIO SOLIDAIRE	30 000
TOTAL PROVISION	187 383

La défaillance des associations bénéficiaires a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports. Il n'y a pas d'impact sur le résultat. Ce sont les financeurs qui assument la perte probable du contrat d'apport.

Au 31 décembre 2011, le contrat d'apport Demain d'un montant de 20 000 € est définitivement perdu. Le remboursement n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires.

Au 31 décembre 2018, les contrats d'apports La Charmille, Ensemble Philidor, Sesame 18, Multi Tri, AFAD et La Boite Vocale sont définitivement perdus pour un montant total de 59 450 euros. Le remboursement n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires.

Au 31 décembre 2022, le contrat d'apport Pom'CASSIS d'un montant de 10 000 € est définitivement perdu. Le remboursement n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires.

2) Fonds d'amorçage associatifs :

Ces contrats ont pour objet de mettre des ressources à disposition des associations bénéficiaires, pour favoriser leurs actions et soutenir leurs projets de développement.

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée concernant le fonds d'amorçage signé avec les associations suivantes :

Bénéficiaire	solde
ATD HOME PROD	10 000
PASS EMPLOI SERVICE	7 584
AEDES	3 750
COMPAGNIE PEREGRIN	3 888
NAXOS THEATRE	4 444
Total Provision	29 361

Au 31 décembre 2018, le contrat Ose Recyclage d'un montant de 4 584 € est définitivement perdu. Le remboursement n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires.

Annexe libre

Cf: annexe "lignes contrats d'amorçage associatifs FAA" et "provisions FAA"

3) Outils proposés aux TPE :

Ces apports sont destinés à financer les immobilisations corporelles ou incorporelles liées à la création de l'entreprise, ainsi que les besoins en fonds de roulement.

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée concernant les fonds d'amorçage TPE signés avec les structures suivantes :

Bénéficiaire	solde
EI IDRAC Dominique	1 666,60
EI BARANGER	1 004,00
SCOP ARL AEC2	2 174,00
LECLERCQ CHRISTOPHE	305.75
LELOUP BEAUFRERE	500.15
A3D	333.47
TOUZARD VALERIE	1 111.20
LA P'TITE BOUTIQUE	1 555.00
FEVRIER ROMANE	111.30
AUBERGE DU MAIL	
Total Provision	8 761.47

Au 31 décembre 2020, les contrats ci dessous sont définitivement perdu. Le remboursement n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires

Bénéficiaire	solde
LE BOUDOIR A SOI	1 222,30
AGDB	889,00
NICOLL	1 000,10
TOTAL Perte 2020	3 111,40

Au 31 décembre 2021, les contrats ci dessous sont définitivement perdu. Le remboursement

Annexe libre

n'interviendra pas. Cette défaillance a été imputée sur chaque financeur à hauteur de leurs apports au moment de la survenance du risque de défaillance des associations bénéficiaires

Bénéficiaire	solde
DIFPV	1 333.40
EPIDERIE NAIT	1 666,70
Total Perte 2021	3 000.10

Cf. annexe "lignes contrats d'apports TPE MICHELIN" et "provisions CA MICHELIN"

3) Autres Outils :

- Prêt Relève Solidaire

Le **Prêt Relève Solidaire** est un moyen pour les entrepreneurs d'**envisager plus sereinement la reprise d'activité**, de bénéficier d'un appui adapté à la consolidation de leur modèle économique et de pouvoir mobiliser différents financements.

Le but est d'**amorcer la relance** en reconstituant la trésorerie, en couvrant la perte ponctuelle non comblée par les autres aides et dispositifs exceptionnels, et en finançant le BFR de redémarrage d'activité.

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée signée avec les structures suivantes :

Bénéficiaire	solde
LES CHAMPS LIBRES	15 000
Total Provision	15 000

- DASES

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée signée avec les structures suivantes :

Bénéficiaire	solde
AMIDON 45	20 000
Total Provision	20 000

- CARE

Annexe libre

Au 31 décembre 2023, une provision pour dépréciation a été constatée signée avec les structures suivantes :

Bénéficiaire	solde
CENTRE SOCIO CULTUREL LA PASSERELLE	12 000
Les Fruits du Savoir	10 000
Les Ecuries d'Ambillou	7 500
UNION SPORTIVE LE POINCONNET BASKET	12 000
L'Atelier Val D'Aubois	13 333
LE CIRCONFLEXE	1 667
Centre d'art Jean-René Lozac'h	1 500
SCENES AU BAR	20 000
Total Provision	78 000

Provisions réserve de trésorerie

Cf: annexe "suivi des provisions"

Fonds associatifs

Le résultat dégagé au 31 décembre 202 a été affecté de la manière suivante : - 26 280 € en report à nouveau.

Subventions reçues

Partenaires	Accordées	Reçues	A recevoir année 2023	A recevoir année 2022
Subvention Région centre	160 000	145 000	63 000	48 000
Subvention Région Plateforme	50 000	65 000	-	15 000
Subvention Banque des territoires	10 000	15 000	-	5 000
Subvention région accélérateur	70 000	42 000	63 000	35 000
Subvention Caisse dépôt	55 480	83 957	16 644	45 121
Subvention CDC Effervesens	5 000	5 000	-	-
Subvention Caisse Epargne Plateforme	1 500	1 500	-	-
Subvention Caisse Epargne Accélérateur	1 500	2 500		1 000
Subvention France Active	137 530	153 010	17 739	33 219
Subvention FA AG2R	3 000	4 000	3 000	4 000
Subvention FA Plan de relance Tourisme	2 520	15 120		12 600
Subvention Crédit Mutuel Plateforme	3 000	3 000		
Subvention Agglo DREUX	5 000	5 000		
Subvention Dépt 37	7 000	4 500	6 000	3 500

Annexe libre

Subvention Entrp féminin	43 500	44 000	8 500	9 000
Subvention BPI	44 640	31 248	13 392	
Subvention AG2R	12 000	12 000	10 000	10 000
Subvention AGGLO TOURS	6 000	6 000		
Subvention PAREF	5 000	4 000	1 000	
Subvention ADEME	28 300	4 245	24 055	
Subvention DREETS	32 500	25 000	7 500	
Subvention Mayotte		3 000		3 000
Subvention AGGLO BOURUES		3 000		3 000
	683 470	677 080	233 830	227 440

Subvention FSE et Nacre: les soldes restant à recevoir n'étant pas déterminables de façon fiable au moment de l'arrêté des comptes ; ils ne font l'objet d'aucune comptabilisation au cours de l'exercice.

Produits exceptionnels

- Subvention exercice antérieur FSE : 14 540 €
- reprise de la provision de trésorerie : 5 000 €

Charges exceptionnelles

- Dotation provision IFC : 13 625 €
- Ecart de provision 2022 au titre du solde des dossiers instruits sur 2022 : 17 057 € et passage en perte du fonds de confiance de 2016 pour 5 000 €
- Pénalité : 52 €

Produits à recevoir

Partenaires	PAR
Région centre	65 000
Caisse dépôt TPE	30 036
BPI	3 000
France Active	17 739
Région accélérateur	63 000
PAREF	1 000
FA AG2R	3 000
Dépt 37	6 000
ADEME	24 055
AG2R	15 000
DREETS	7 500
AGEPIPH	3 500

Annexe libre

Contrats aidés	2 000
	240 830

Facture à établir

Dossiers Pass Création : 61 500 €

Charges à payer

Libellés	Montant
CAC	5 800
Expert comptable	3 510
Social	2 794
Note de frais	1 290
Fournisseurs Factures non parvenues	13 394
Provisions congès payés (bruts + charges)	31 979
Taxe sur les salaires	815
Provision primes (bruts + charges)	2 049

Contribution volontaire

Les contributions volontaires en nature concernent le temps passé par les volontaires du conseil d'administration. Ces contributions ne sont pas valorisées.

Contributions volontaires Bénévolat

Les contributions volontaires en nature concernent le temps passé par les volontaires des comités d'engagement. Ces contributions sont évaluées à 1 032 heures valorisés à 1.5 fois le SMIC soit un total de 17 446 €.

Engagements retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2023.

Le montant du passif social, est déterminé en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de celle supposée lors du départ en retraite à l'initiative du salarié à 62 ans, sur les droits acquis à cette date en fonction de la convention collective applicable. Le passif social comptabilisé à la clôture de l'exercice est de 45 592 €.

Annexe libre

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 246 733	4 246 733	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	92 342	92 342	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	240 830	240 830		
Charges constatées d'avance	163	163		
TOTAL DES CREANCES		4 580 068	4 580 068	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	290	290		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	32 319	32 319		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	25 690	25 690		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 542	45 542		
	Impôts sur les bénéfices	5 857	5 857		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	628	628		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	152 103	152 103		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	6 650	6 650			
TOTAL DES DETTES		269 080	269 080		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	5 000		5 000	
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	5 000		5 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	31 967	13 625		45 592
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	31 967	13 625		45 592	
PROVISIONS POUR DEPRECIA TION	Sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIA TION					
TOTAL GENERAL		36 967	13 625	5 000	45 592
Dont dotations et reprises <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		13 625	5 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Annexe libre 2

Objet et Missions sociales :

FRANCE ACTIVE Centre-Val de Loire a pour but principal la communication, l'application et le développement sur le territoire de la région Centre Val de Loire de la politique et des moyens propres à assurer la création, la professionnalisation, la consolidation financière et le développement économique et humain

- des structures de l'économie sociale et solidaire, qui créent ou développent un modèle économique propre à sécuriser et augmenter l'emploi, notamment pour des personnes dont la situation rend difficile son accès.
- des très petites entreprises (TPE) qui en création, en reprise ou en développement, assurent par leur modèle économique et leur dynamique la viabilité et la pérennité de leur projet.

Ceci concerne, notamment, les demandeurs d'emploi.

Pour atteindre son objectif, FRANCE ACTIVE Centre Val de Loire entreprend principalement, les actions suivantes :

- Promouvoir le mouvement et ses outils à destination des entrepreneurs engagés
- Accueillir les porteurs de projet qui ont établi leur plan d'affaires
- Expertiser sa faisabilité et sa viabilité
- Mobiliser les outils financiers adaptés
- Aider au « tour de table » financier pour obtenir un « effet levier » sur les fonds envisagés
- Valider l'intervention en Comité d'engagement
- Mobiliser les financements
- Accompagner et soutenir les entrepreneurs engagés tout au long de leur projet.

Missions : accompagnement et financement via les dispositifs :

- Contrat d'apport Associatif
- Contrat d'apport Associatif Rebond
- Fonds d'amorçage associatifs
- Prêt Relève Solidaire
- Fonds de confiance
- FRES
- DASES
- depuis 2022 développement via le pôle faire mouvement :
 - plateforme de financement participatif efferve'sens
 - Accélérateur de l'engagement
 - Communautés Faire mouvement
 - Carcours de formation VISES
 - Activateur des transitions des entreprises
 - Organisation du concours de l'entrepreneuriat par les Femmes dans le cadre du PAREF

Effectif :

L'équipe est composée de 14 salariés :

- Directeur
- Un responsable de Pôle financement

Annexe libre 2

- Un responsable de Pôle Faire Mouvement
- Un responsable de Pôle administratif et back office
- 5 conseillers en financement
- une chargé de communication
- une apprentie
- un conseiller en financement participatif
- une conseillère en transition des entreprises
- une assistante administrative

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	59 000				59 000
Fonds propres avec droit de reprise	4 706 743		467 181	755 240	4 418 683
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	297 765	(26 280)			271 484
Excédent ou déficit de l'exercice	(26 280)	26 280	24 050		24 050
Situation nette	5 037 227		491 230	755 240	4 773 217
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	5 000			5 000	
TOTAL	5 042 227		491 230	760 240	4 773 217

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Accélérateur	60 000	60 000	70 000	70 000
TOTAL	60 000	60 000	70 000	70 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

FRANCE ACTIVE CENTRE VAL DE LOIRE**Association****Siège social : 6 TER RUE DE L'ABBE PASTY****45400 FLEURY LES AUBRAIS**

SIREN : 450401062

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES****REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION****DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

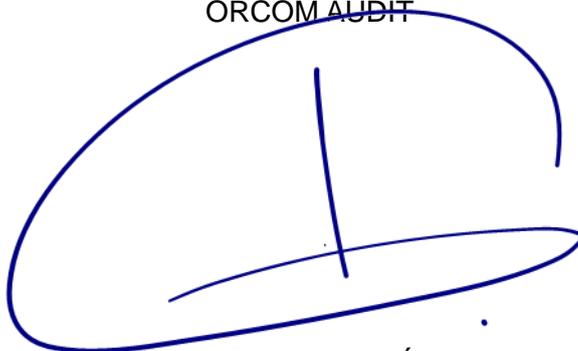
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 19 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Bruno ROUILLÉ

Associé